



Colayrac-St Cirq

La lettre du Maire

L'ORGANISATION SCOLAIRE

A COLAYRAC ST CIRQ

L'école est, chacun le sait, le lieu d'acquisition du savoir. Elle est aussi, parallèlement, après la famille, un lieu de socialisation de l'enfant. Ce n'est pas à démontrer. Et c'est en tous cas ce qui explique notre sollicitude à l'égard de notre organisation scolaire dont témoignent les efforts que nous consentons tant au niveau de nos préoccupations que de notre budget pour nos écoles.

Cette organisation trouve ses racines dans une histoire ancienne qui a modelé une géographie humaine dont nous sommes héritiers.

Notre habitat est dispersé, réparti sur un territoire relativement étendu (2200 ha).

Au cours de l'histoire trois secteurs se sont densifiés plus particulièrement : Colayrac, Saint Cirq et Corne-Le Bédat.

D'une manière très pragmatique, les municipalités qui se sont succédées ont répondu à l'aspiration des familles à bénéficier du service de l'école au plus près, dans leur quartier.

C'est ainsi que sont naturellement apparus les sites que nous connaissons aujourd'hui, autour desquels s'organise toute une vie sociale.

Positionnement des sites scolaires



CORNE

L'école primaire

Création en 1954 avec une classe; ouverture d'une deuxième classe en 1959 puis d'une troisième en 1962. Celle-ci sera fermée 7 ans plus tard suite à une baisse des effectifs.

Depuis 1969 l'école de Corne fonctionne avec :

- * 2 classes, de la grande section au CM2
- * effectif moyen : une quarantaine
- * une garderie
- * une cantine



SAINT CIRQ

L'école primaire

Cœur historique de la commune laquelle était désignée sous l'appellation de Saint Cirq jusqu'en 1889, date à laquelle le nom de Colayrac lui a été adjoint.

1943 : création de l'école avec une classe

1947 : la municipalité achète l'ancien presbytère pour y transférer l'école et ouvrir une deuxième classe (site actuel)

1989 : réhabilitation complète du bâtiment transformé en école fonctionnelle moderne

Aujourd'hui :

- deux classes, du CP au CM2
- effectif moyen : une quarantaine
- une garderie
- une cantine



Qui est responsable de quoi ? _____

Il semble utile de préciser, tout d'abord, les champs de responsabilité et de décision concernant l'école élémentaire.

Rappelons simplement les termes de la loi à cet égard :

"l'ETAT est responsable du service public de l'enseignement, définit le contenu et l'organisation des activités d'enseignement obligatoires...il est le seul compétent en matière d'attribution et de retrait des emplois d'instituteur".

"La COMMUNE a la charge des écoles. Elle est propriétaire des locaux et en assume la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement".

D'autre part, l'Education Nationale par le biais de ses inspecteurs, est chargée du développement et du contrôle des compétences pédagogiques de ses enseignants.

Nos trois sites scolaires

LE BOURG

L'école maternelle

Créée en 1971, elle compte aujourd'hui :

- * 3 classes et accueille en moyenne 80 enfants (72 en 2004)
- * une garderie
- * une cantine
- * un Centre de Loisir sans hébergement (CLSH) pour les petits de 3 à 6 ans, domiciliés à Colayrac St Cirq



L'école primaire RENE CASSIN

Le Bourg, lieu aggloméré qui a pris son essor au cours du XIX^{ème} siècle grâce aux activités générées par la Garonne, autour de la Cale, par la voie ferrée autour de la gare. Le Bourg de Colayrac, réunit aujourd'hui quasiment tous les services de la commune.

La première école élémentaire a été créée à Colayrac. Elle est évoquée dans les délibérations des Conseils Municipaux du début du XIX^{ème} siècle.

Le nombre d'enseignants a accompagné, depuis, l'évolution de la population.

1992 : ouverture d'une cinquième classe

1998 : les classes jusqu'alors dispersées dans des locaux vétustes sont regroupées dans un nouveau bâtiment construit pour rénover le groupe scolaire.

2005 : fermeture d'une classe par l'Inspection d'Académie suite à une baisse des effectifs, malgré l'avis défavorable émis par le conseil municipal

Rentrée 2005/2006 :

- 4 classes, du CP au CM2
- effectif moyen une centaine
- 4 enseignants
- 1 psychologue
- une garderie
- une cantine



LES CHOIX DE LA MUNICIPALITE

La problématique concernant l'aménagement d'un territoire à l'habitat dispersé, organisé en hameaux, réside dans la recherche de **la bonne mesure entre le maintien ou la création de services de proximité, leur coût et les besoins de la population accueillie.**

Au premier rang de ces services : **L'ECOLE.**

Elle reste, dans un hameau ou un quartier, un lieu de vie et de rencontre qu'il convient de consolider voire de renforcer. A défaut, le manque de convivialité et l'individualisme dans une concentration urbaine créent fatalement des zones dortoir.

C'est cette politique, clairement affirmée, que nous continuons à mettre en œuvre tout en restant attentifs aux indicateurs précisés auparavant.

Nous tenons à nos écoles, là où elles sont.

LES MOYENS DE NOTRE POLITIQUE

Gérer c'est préparer l'avenir !

Par l'aménagement du territoire, ce qui implique d'avoir des projets de développement à moyen et long termes sur plusieurs années.

C'est ce que nous avons engagé avec l'urbanisation de la zone de CHADOIS... qui, sur 15 ans environ doit amener plus deux cents habitations et par conséquent des enfants à scolariser.

La demande très forte en matière d'habitat, sur notre commune, se concrétise par des constructions qui fleurissent déjà aux abords de cette zone.

Nous sommes convaincus que nos sites scolaires seront demain un atout fort pour les familles qui viendront s'installer en recherche d'une qualité de vie, pour leurs enfants, que notre commune est en mesure d'offrir.

Par un appel aux familles :

Pour l'heure, nous attirons l'attention des familles installées sur la commune sur tout l'intérêt qu'elles ont à inscrire leurs enfants dans les écoles de leur lieu résidentiel, dont on connaît la qualité de leurs services.

Par ailleurs, les scolariser dans les communes voisines risquerait de fragiliser le bon fonctionnement global actuel de notre organisation scolaire.